



Focus

Techniques de dépose : optimiser par la R&D

L'effort central des entreprises doit aujourd'hui porter sur des techniques de Retrait et d'Encapsulation qui permettent de n'émettre que très peu de fibres d'amiante, voire pas du tout.

Par ailleurs, par des approches inventives ou innovantes, les opérations de retrait et d'encapsulation peuvent répondre aux contraintes économiques fortes des maîtres d'ouvrage ou donneurs d'ordre.

Survol de quelques pistes.

La robotisation

La meilleure manière de limiter l'exposition des travailleurs et de faire en sorte que des machines les aident à retirer les matériaux, à nettoyer la zone ou à évacuer les déchets.

Bien conçues, avec les dispositifs d'aspiration à la source des fibres émises et de sécurité adaptés, ces machines ne remplacent pas l'homme qui les pilote mais représentent une véritable assistance à son travail.

Les gains de productivité comme de sécurité contribuent à la maîtrise des coûts comme à la prévention des risques des opérations.

Remarque

En cas de mise en concurrence, les donneurs d'ordre doivent intégrer dans leurs critères la réduction de l'empoussièremment et de la pénibilité. En effet, il est souvent moins coûteux de faire travailler des opérateurs mal formés travaillant manuellement en s'exposant plus que nécessaire que de mettre au point de nouvelles techniques, méthodes et procédures.

Donneurs d'ordre, à vous de jouer !



Ponçeuse avec aspiration



Raboteuse



Raboteuse avec aspiration centralisée



Equipements de retrait d'enduits plâtreux

Focus

Techniques de dépose : optimiser par la R&D ■ (suite)

La diminution de la dispersion des fibres d'amiante dans l'air ambiant

Un des moyens de protection collective de Processus, consiste en un **mouillage du matériau à retirer**.

Il faut donc, avant et pendant le retrait, arroser abondamment le support, notamment à l'aide d'un équipement type « Airless ».

Il faut également brumiser la zone afin d'abattre les poussières d'amiante et assurer une ambiance la plus propre possible pour les opérateurs qui pourraient être présents à proximité pour le conditionnement des déchets.

Il existe des matériels qui permettent une humidification de zone, par exemple le « Cleandust », qui projette des particules d'eau ou de produit spécifique. Ces particules humidifient et peuvent rafraichir l'air ambiant, puis sont aspirées par les déprimogènes.



Cleandust Pack Classique Intérieur

Attention !

La brumisation atteint ses limites, notamment lorsqu'elle empêche les mesures individuelles ou les rend très difficiles à interpréter.

Mais, au-delà du mouillage des MCA, il est particulièrement important de **maintenir le renouvellement de 6 ou 10 volumes d'air** ou plus, mais aussi la **ventilation au poste de travail** qui donnera, si elle est bien calculée et contrôlée, un excellent résultat en terme d'abaissement de l'empoussièremment.

L'essentiel est toujours de travailler dans le flux d'air, que nous vous conseillons de **formaliser par des symboles/flèches sur les schémas d'installation des plans de retrait**.

Par exemple, un système mis en place par un membre du Syrta dans le cadre de désamiantage de wagons (voir photos ci-dessous) où l'air de la zone est aspiré, filtré, puis renvoyé dans la zone, ceci afin de créer une circulation d'air correspondant à plus de 20 renouvellements par heure.

Les particules en suspension sont retenues dans les filtres qui sont contrôlés en permanence. Ce système permet une excellente efficacité au poste de travail malgré l'utilisation de système très agressif tel le sablage.





Focus

Techniques de dépose : optimiser par la R&D ■ (suite)

La fourniture d'air respirable alimentant les systèmes d'adduction d'air dans les sites exigus.

C'est l'un des problèmes rencontrés lors du traitement de l'amiante dans des logements, qui souvent n'assurent pas un espace suffisant pour une installation de production d'air respirable extérieur.

Il existe des systèmes dont le CUBAIR, en cours de validation, pour l'utilisation de masques MC91.



Ce matériel, compact et léger, garantit la production d'air respirable contrôlé pour 2 à 3 opérateurs, et est tout à fait approprié pour ces zones exigües.

Créer de nouveaux processus et repenser l'organisation du chantier pour optimiser

Mais avant même le matériel et des équipements, c'est la conception qui peut faire la différence.

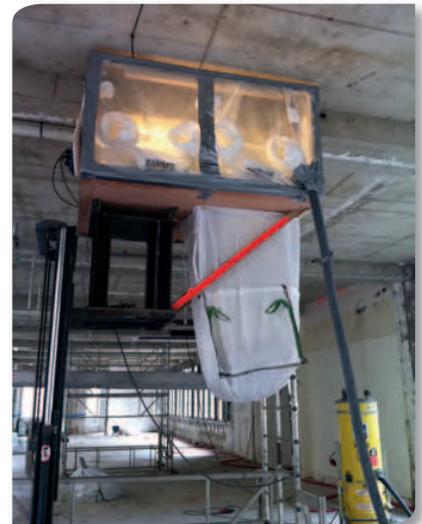
A l'image des métiers du nucléaire ou des interventions en sites difficiles d'accès, le métier du désamiantage sort des sentiers battus pour intervenir dans les meilleures conditions mais à moindre coût.

Retirer sur place ou démonter et désamianter dans des installations dédiées ?

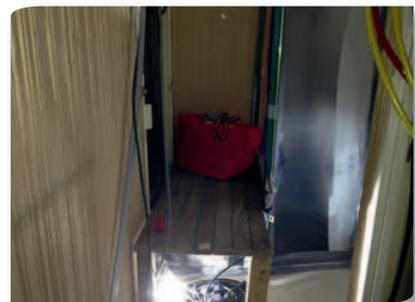
Enfin, il est dans certains cas beaucoup plus économique et en tout état de cause beaucoup plus sûr de procéder au démontage de pièces entières – sans les briser ou les gratter – et à leur évacuation en toute sécurité vers des installations fixes capables d'effectuer les retraits et traitement de l'amiante.

Ainsi, pourquoi casser un équipement contenant de l'amiante démontable sur site plutôt que de le démonter pour le traiter ailleurs (et, le cas échéant, récupérer l'usage de l'équipement ensuite) ?

Pourquoi tenter de désamianter des chaudières ou fours volumineux en les laissant en place plutôt que de les « emballer » et les extraire pour les désamianter en installations fixes ?



Boîte à gant permettant d'intervenir en minimisant l'exposition du salarié aux poussières.



Illustrations : Pour retirer des dalles de sol et colle devant l'entrée d'un logement (niveau 2), mise en place d'une porte Sitéx (ouverture vers l'extérieur) et d'un platelage permettant d'entrer et de sortir par la porte, sans l'aide d'un échafaudage ou d'une nacelle, opération couteuse qui permettait d'entrer et de sortir par une fenêtre.

En Conclusion . . .

Comme nous venons de le voir, les situations et typologies de chantier rencontrées dans le désamiantage sont extrêmement multiples et variées.

Par ailleurs, la recherche de solutions réduisant toujours plus le risque d'exposition est incontournable, elle est également incitée par la baisse des seuils réglementaires d'exposition.

En conclusion et tenant compte des deux points précédents :

La recherche et le développement, l'innovation doivent être inscrits dans les gènes des entreprises de désamiantage. Ils nécessitent imagination, investissement et accompagnement du changement.

Si cela reste un exercice difficile, ils seront cependant les facteurs clé de l'amélioration de la sécurité au travail en même temps que des gains de productivité et de compétitivité des entreprises de la profession.

Présentation du site web du SYRTA



SYRTA
SYNDICAT DU RETRAIT ET DU TRAITEMENT DE L'AMIANTE ET DES AUTRES POLLUANTS

EXTRANET Identifiant ***** OK

Rechercher OK

LE SYRTA

DÉSAMIANTAGE ET ENCAPSULAGE

CAMPAGNE DGT DE MESURES META
En savoir +

RÈGLEMENTATION AMIANTE

PUBLICATIONS DU SYRTA

AGENDA

FEV 2015	MAR 2015	AVR 2015
2 9 16 23	2 9 16 23 30	6 13 20 27
3 10 17 24	3 10 17 24 31	7 14 21 28
4 11 18 25	4 11 18 25	1 8 15 22 29
5 12 19 26	5 12 19 26	2 9 16 23 30
6 13 20 27	6 13 20 27	3 10 17 24
7 14 21 28	7 14 21 28	4 11 18 25
1 8 15 22	1 8 15 22 29	5 12 19 26

Voir tout l'agenda

Colloque du Syrta avec la participation de la Carsat et de la Direccte Rhône Alpes
En savoir +

Trouvez un professionnel du désamiantage membre du SYRTA

Nom

Membres actifs Retrait et encapsulage de l'amiante

Membres associés

>> Recherche avancée OK

ADHÉRER AU SYRTA

Nous contacter | Mentions légales | Liens utiles

Facebook Twitter LinkedIn YouTube

Le syrta
Présentation
SYndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des autres polluants
Charte du Syrta
Composition du Bureau - CA
Commissions et groupes de travail
Statuts et règlement intérieur

Désamiantage et encapsulage
En quoi consiste le désamiantage ?
Qu'est ce que l'encapsulage ?
Règles techniques du désamiantage
Repères économiques
Techniques de retrait

Réglementation
Les codes
Code du Travail
Code de la Santé Publique
Code de l'environnement
Les normes
Normes AFNOR
Autres documents officiels
Guides INRS, Questions/Réponses de la DGT
Autres documents

Publications du Syrta
Magazine "Exigence Amiante"
Cahiers Pratiques du Moniteur
Notes et documents méthodologiques
Les fiches pratiques
Colloques et conférences

Actualité
Agenda
Membres
Adhérer au Syrta



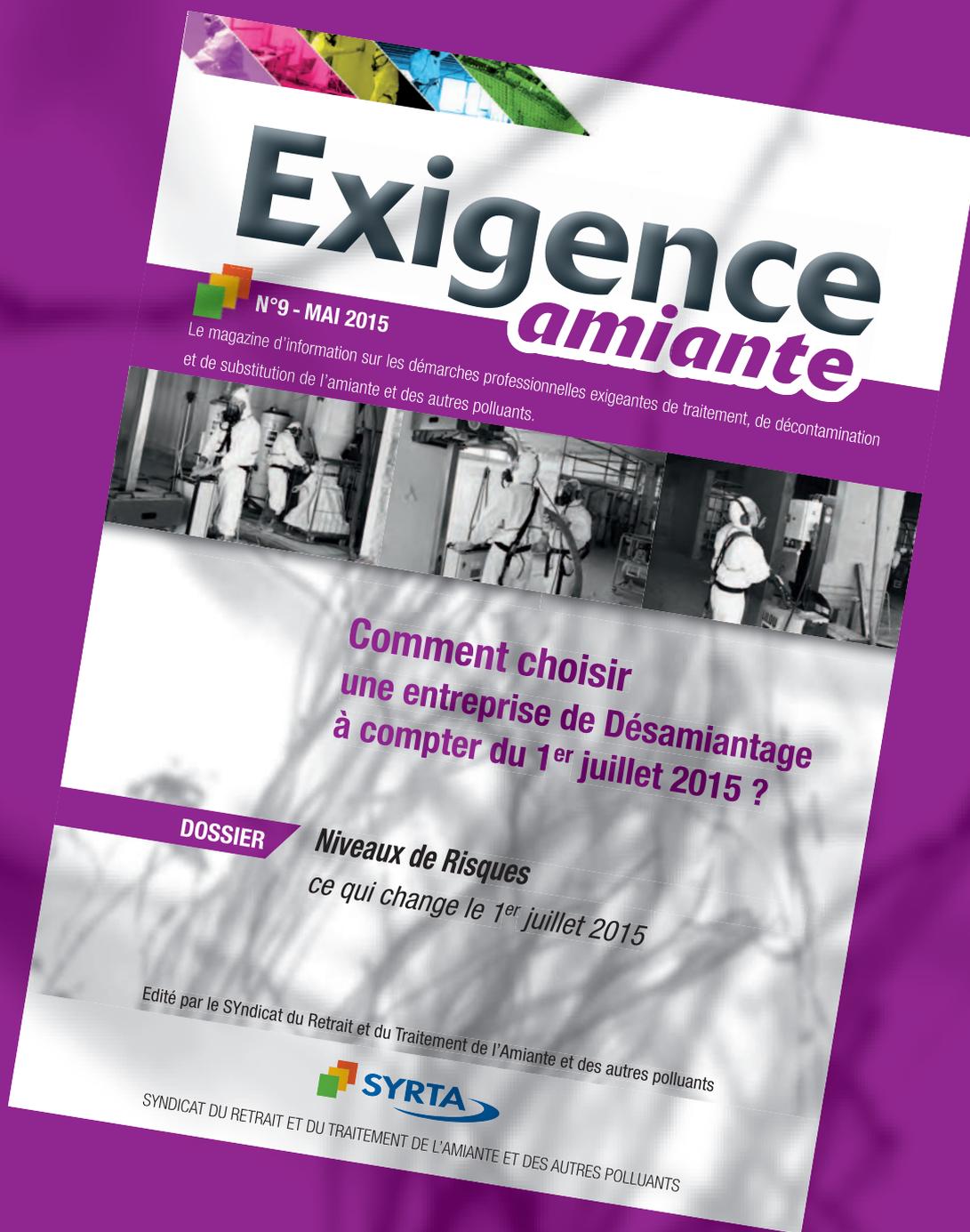
SYNDICAT DU RETRAIT ET DU TRAITEMENT DE L'AMIANTE ET DES AUTRES POLLUANTS

Siège et correspondance : SYRTA - c/Certex - 31 rue du Rocher 75008 Paris

Tél. : 01 42 93 99 96 - Fax : 01 45 22 33 55 - E-mail : contact@syrta.net

www.syrta.net

Prochain Numéro, parution Printemps 2015



SYNDICAT DU RETRAIT ET DU TRAITEMENT DE L'AMIANTE ET DES AUTRES POLLUANTS